Zeitschrift: Domaine public Herausgeber: Domaine public

Band: - (1981)

Heft: 588

Artikel: Experts et grands prêtres

Autor: P.-A.D.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1012018

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 14.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

COURRIER

Experts et grands prêtres

Dans le prolongement des textes que nous venons de publier sur le thème «La Suisse à la recherche d'une politique de la science» (DP 585 et 586), la contribution d'un lecteur qui tente de cerner le rôle des «experts», contribution inspirée par un chapitre du livre publié par P.-Ph. Druet, P. Kemp et G. Thill, «Technologies et Sociétés» (Galilée 1980) (Réd.).

De nos jours la plupart des décisions politiques et des comportements individuels reposent sur des déclarations ou des rapports d'experts dûment consultés: les personnes dépressives font appel à l'expert psychologue, les couples en difficulté à l'expert conseiller conjugal, les malades à l'expert médecin spécialiste et les gouvernements à toutes sortes de commissions d'experts.

Mais qu'est au juste un expert? C'est avant tout un homme de science ou un technicien parlant au nom d'un savoir reconnu, et compétent dans le sujet controversé; il est souvent appelé à arbitrer des conflits entre certains groupes de pression économiques et politiques. On admet à priori qu'il se montrera honnête et impartial en donnant son avis.

L'expert occupe une position dominante dans la hiérarchie scientifique. Il est professeur d'université ou, pour le moins, responsable d'un laboratoire ou d'une équipe de recherche. Or ce laboratoire ou cette équipe de recherche ont besoin de capitaux pour poursuivre leurs travaux et l'argent ne viendra que si les découvertes justifient les investissements. Le patron, appelé comme expert, ne peut donner un avis nuisant à la commercialisa-

tion de ses travaux sans que les investisseurs deviennent moins généreux.

Nous assistons donc à une première rencontre de la science et du politique et, du même coup, l'impartialité de l'expert, qui reposait sur une espèce d'acte de foi, n'apparaît plus aussi évidente. Qui n'est pas tenté, en effet, de favoriser ses intérêts? Le but de la science, nous dit-on, est de dominer la nature et par conséquent d'augmenter la puissance de l'homme; or ce projet comme sa concrétisation dépendent étroitement des conditions du moment, des idéologies, de la culture propres à une époque et qui déterminent simultanément les idées politiques.

* * *

Examinons maintenant quelques aspects de la connaissance scientifique.

Tout d'abord, l'approche scientifique d'une question en néglige la dimension morale; on fait ainsi abstraction de ce qui est exclusivement du ressort de l'homme, à savoir l'aptitude à donner un sens à la vie, aux choses et à toute activité humaine.

D'autre part, la science se prétend vérifiable à chaque instant par quiconque en a les compétences; or ce sont les scientifiques eux-mêmes qui reconnaissent les personnes compétentes; comme ceux qui se contrôlent mutuellement, se choisissent par cooptation; on est pris dans un magnifique cercle vicieux; les mêmes personnes tiennent les comptes d'une société et désignent les vérificateurs.

De plus, l'expression des lois scientifiques a atteint un tel niveau de complexité — tant dans le vocabulaire que dans le codage mathématique — que, dans l'institution scientifique elle-même, le nombre de savants capables de comprendre certaines thèses et de se prononcer sur leur exactitude est fort restreint. Le profane est appelé à faire entièrement confiance aux hommes de science et à les croire sur parole; ceux-ci jouent donc aujourd'hui un rôle analogue à celui des oracles ou des prêtres dans les civilisations anciennes.

Enfin, la science n'est qu'un immense «faire croire». Le professeur D. Rivier, lors de ses cours de physique, disait souvent: «Et tout se passe comme si...» La science n'est qu'une description de la réalité. On peut la comparer à un tableau représentant un paysage. L'œuvre dépend non seulement des moyens utilisés — toile, pinceaux, couleurs — mais surtout de la sensibilité de l'artiste. Et personne ne prend le tableau pour le paysage alors que cette confusion se rencontre constamment dans notre conception des rapports entre la science et la réalité. Certains auteurs prétendent même que la nature serait conditionnée culturellement; les lois scientifiques résulteraient des représentations culturelles et varieraient d'une culture à l'autre.

L'expert se voit donc accorder le pouvoir proprement exorbitant de trancher au nom de la vérité objective dont il est le représentant privilégié, sinon exclusif (en un mot le Grand Prêtre). Le pouvoir est réellement politique et vraiment exorbitant, non pas à cause de l'intervention du scientifique dans un débat socio-politique, mais en raison des critères qu'il invoque pour influencer une décision; en effet, ceux-ci ne peuvent être que politiques, mais seront déguisés en arguments scientifiques et reçus pour tels. L'expert fait de la politique sans en avoir l'air, donc sans contrôle possible.

Or la connaissance scientifique elle-même repose sur des postulats et suit une méthode nous obligeant à la maintenir dans le domaine qui est le sien: celui d'une certaine description de la nature. Par conséquent, on ne saurait en aucun cas lui demander d'appuyer, de justifier des choix politiques ou éthiques qui ne relèvent en aucune façon de ses compétences.

P.-A. D.